Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Mouharrem 1447
4 Juillet 2025

N° 101

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3778**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3778**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3779**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **3783**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3784**
Avis aux créanciers **3787**
Convocations
Sociétés anonymes **3787**
Divers
Avis au public **3789**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur ... **3791**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire locale reconstruction agricole

Type de société : local

Adresse : Feja Tlil Salhi Fahes Zaghouan

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Zaghouan le 30/6/2025 sous le n°2025/18.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de banque agence Fahes

Durée proposée pour la souscription : du 4/7/2025 au 15/7/2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période spécifiée.

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de la délégation et municipalité du Fahes.

Les fondateurs :

Mrouen Salhi : CIN n°10810067

Rochdi Salhi : CIN n°10820987

Samir Salhi : CIN n°00936195.

2025R02015SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Assemblée Générale Extraordinaire 18 Juin 2025

Notice d'Information - Réduction du Capital non motivée par des pertes

Société Apave Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 2.151.000,000 D

Siège social : 30 Rue Mohamed Badra, 1073 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 0014239W

La Société Apave International informe conformément aux dispositions de l'article 309 du code des sociétés, qu'il a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société réunie le 18 juin 2025 de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes dans les conditions décrites ci-après :

Procédure et Renseignements relatifs à la Réduction de Capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Apave Tunisie réunie le 18 juin 2025 a décidé :

1- D'Approuver sous conditions suspensives une opération de rachat par la société de ses propres actions à concurrence de 4483 actions auprès de deux actionnaires;

2- De procéder en conséquence à une réduction de son capital social non motivée par des pertes d'un montant de six cent soixante douze mille quatre cent cinquante Dinars (672.450 TND), abaissant ainsi le capital d'un montant de deux millions cent cinquante et un mille Dinars (2.151.000 TND) à un montant d'un million quatre cent soixante dix huit mille et cinq cent cinquante Dinars (1.478.550,000 TND), divisé en 9.857 actions d'une valeur nominale de 150 Dinars chacune, et ce par l'annulation de 4483 actions rachetées auprès de deux actionnaires;

3- De respecter les conditions préalables à la Réduction du Capital ci-après :

L'absence d'opposition des créanciers dans le délai d'un (1) mois suivant la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne relative à la Réduction du capital;

L'enregistrement de l'Opération de Rachat à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunisie (BVMT) après l'expiration de la période d'opposition précitée.

4- De déléguer au Conseil d'Administration le soin de :

Assurer toutes les formalités nécessaires à l'enregistrement à la BVMT avec délégation de tous les pouvoirs nécessaires au Président Directeur Général

De constater la réalisation de l'Opération de Rachat d'Actions et la Réduction de capital par annulation d'Actions.

But de la réduction de capital : Permettre à la Société de racheter les actions de deux actionnaires sortant conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi numéro 94-117, portant Réorganisation du Marché Financier.

2025R01985SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A

Identifiant Unique : 1170032L

RC : B24169352010

N°CNSS : 311896-41

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 22 avril 2025, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 7 mai 2025, sous le n°25501550, quittance n°4176 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises quittance n°AC01642025 en date du 15/5/2025, il a été décidé ce qui suit :

1. D'augmenter le capital social de trois cent mille dinars (300 000 Dt) pour le porter de cent mille dinars (100 000 Dt) à quatre cent mille Dinars (400 000 Dt), et ce, par la création de cent vingt mille (120 000) actions nouvelles d'un nominal de deux dinars cinq cent millimes (2,5) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

2. Mise à jour de l'article six des statuts de la Société relatif au capital social;

3. Pouvoirs.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation de capital a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date 23 juin 2025 sous le N°25802249, quittance N°5451.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 01 juillet 2025 sous le N°202549612, un exemplaire des documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2025 ;

- Liste des souscripteurs et état des versements;

- Déclaration de souscription et de versement;

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2025 ;

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital;

- Déclaration du bénéficiaire effectif.

Le capital est ainsi porté de cent mille dinars (100 000 Dt) à quatre cent mille dinars (400 000 Dt),

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2025R01999SANB2

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

ACT PHARMA

SA au capital de 1300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zerga - Béja

Identifiant Unique : 1128705N

N° CNSS : 320892/16

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société ACT PHARMA en date du 3 Juin 2025, enregistré le 10 Juin 2025 à la Recette des Finances - Testour sous le numéro 25700773, Quittance 12218, et dont un exemplaire a été déposé au Centre national du registre des entreprises le 27 Juin 2025 sous le n°202548795, il a été décidé le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et dont les noms suivent :

- Le Docteur Hassen TRABELSI,
- Monsieur Messaoud BOUZRKOUNA,
- Monsieur Adli TRABELSI,
- Monsieur Rami TRABELSI.

2025402345SANB2

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

ACT PHARMA

SA au capital de 1300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zerga - Béja

Identifiant Unique : 1128705N

N° CNSS : 320892/16

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société ACT PHARMA en date du 3 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances - Testour sous le numéro 25700773, Quittance 12218, et publié au Centre national du registre des entreprises le 27 Juin 2025 sous le n°202548795, il a été décidé le renouvellement du mandat du cabinet HORWATH ACF, représenté en la personne de monsieur Noureddine Ben Arbia commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025402346SANB2

Renouvellement du mandat de Président Directeur Général

ACT PHARMA

SA au capital de 1 300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zerga - Béja

Identifiant Unique : 1128705N

N°CNSS : 320892/16

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société ACT PHARMA en date du 3 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances, Testour, le 24 Juin 2025, Enregistrement n°25700817, Quittance 13293, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 27 Juin 2025 sous n°202548795 il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général, le docteur Hassen TRABELSI pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur.

2025402347SANB2

Société AFRIQUE TRAVAUX

SA au capital : 6.000 000 dt

Adresse : Rue de l'Energie Eolienne - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage

MF : 0001600Z/A/M/000

CNSS : 30338/74

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 24 Juin 2025 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 25/6/2024 sous le n°25807400 quittance n°M083111 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 27/6/2025 sous le numéro : 202549038 il a été décidé ce qui suit :

- Révocation de Monsieur Habib OUERGHEMMI de ses fonctions de Directeur Général Adjoint à compter du 24 juin 2025.

2025402353SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Avec acte sous seing privé signé le 26/3/2025 enregistré à la recette des

finances de Korba le 22/05/2025 sous le n°M036141 Bilel Bani titulaire de la CIN 09822616 demeurant à la rue Sikelia Korba sud a vendu à la STE CMC CHARFI MULTI CHOIX sise à l'Avenue Taeb Sardouk Kelibia représentée par Maroin Charfi titulaire de la CIN 06464426 la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à cité Rue Farhat Hached Korba sud destiné pour tout commerce vente vaisselle et verrerie ménage et article en plastique.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne suivant l'adresse de l'acheteur indiquée.

Cette vente a été publiée dans deux journaux Echourouk et le Quotidien le 22/6/2025.

2025R01989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 23/6/2026 quittance sous le numéro 25200844 n°M020487 madame Fatima bent Hmida ben Ghindil Hallali titulaire de la CIN n° 02441570 délivrée le 29/4/2009, a vendu pour madame Sourour bent Foued ben Taher Rkaibi titulaire de la CIN n°07987077 délivrée le 21/11/2018 la totalité du fonds de commerce sis à la résidence Tabarka centre n°15 (rez-de-chaussée) Tabarka affecté pour vente des matériels de téléphone mobile et informatique et réparation de téléphone mobile selon le n° d'identification fiscale 1451261/L.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication, de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Hmissi Wadii sis au 23 rue Hédi Chaker Tabarka Jendouba.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés du 27/6/2025.

2025R01993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé rédigé et enregistré à la recette des finances beb Souika le 26 mai 2025 N° de quittance M041002, N° d'enregistrement 25201804 Mme Radhia Massoudi a vendu à Mr Seif eddine Mbarki, la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Bechir Sfar n°14 Tunis, a pour objet tout acte de commerce, enregistré au Registre National des Entreprises sous N°A0154662024 Identifiant unique 1810393Y.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées auprès de l'avocate Lamia Rezgui domiciliée à l'avenue de la Liberté n°12 Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk le 2/7/2025.

2025R01994FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 24/6/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 24/6/2025, N° de quittance M068664 N° d'enregistrement 25202843, Mr Abderaouf Ben Ammar Ben Salem Zanaidi a vendu à Mr Ridha Ben Othman Ben Arbi Ghalgaoui, La totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente fruits et légumes, dans le local sis à cité Hached 2 Mhamdia Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 2/7/2025.

2025R01995FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Maher Ouakaa, en date du 23/5/2025, enregistré à la recette des finances la Goulette le 23/6/2025 sous le n°25202550, la société Héritiers Feu Belgacem Ben Saiida, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 191 8940V, ayant son siège social au 30 rue Franklin Roosevelt, La Goulette Tunis, a vendu à la société El Guesmi Investment Company, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1853934 Q, ayant son siège social à l'Espace El Aziz, bloc B 2ème étage, 29 rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir Tunis, la totalité du fonds de commerce, exploité au 30 rue Franklin Roosevelt, La Goulette Tunis à usage de tout commerce.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT, et ce entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Maher Ouakaa dont l'étude est sis à l'Espace El Aziz Bloc B 2ème étage, 29 rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir Tunis.

Le présent avis a été publié le 25/6/2025 au journal Achourouk.

2025R02000FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 7/5/2025, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 29/5/2025 sous N°25201173 quittance n°M046462. La société Générale Auto Moderne «SGAM», Sarl (Identifiant Unique : 0990568W) dont le siège sis à l'Avenue de la Liberté Jemmel Monastir représentée par son gérant Hamid Ben Othmen NAWALI, titulaire de la CIN n°04192238, a vendu et cédé à la Sté «N P R AUTO», Sarl (Identifiant Unique : 1824429Q) dont le siège sis à Cité des Jasmins - Jemmel Monastir représentée par son gérant Hamid Ben Othmen NAWALI, titulaire de la CIN n°04192238, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente Pièce de rechange avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue de La Liberté - Jemmel - Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du mardi 24/6/2025.

2025S00871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à un acte de vente d'un fonds de commerce daté du 17/6/2025, enregistré auprès de la recette des finances, Al Kalaa Sghira, le 27/6/2025, sous le n°25201173 n°M027833 Mme Afef Bent Al Aïd Ben Saad Shouarbi, titulaire de la CIN n°07701546 délivrée le 10/9/2023 a vendu et transféré à M. Mahrez Ben Belkacem Ben Al Ousif Mhamdi, titulaire de la CIN n°11857965 délivrée le 10/9/2023, tout le fonds de commerce du magasin préparé pour le commerce de produits alimentaires avec tous ses éléments matériels et immatériels situé à la rue Al Foll, cité Al Manazah, Al Kalaa Sghira.

Les réclamations de l'acheteur seront acceptées dans les locaux faisant l'objet du présent contrat dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 2 juillet 2025.

2025S00874FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat rédigé par Maître Hellal Kamel en date du 25/6/2025 enregistré à la recette des finances de Monastir le 27/6/2025 sous le numéro de reçu M050191, Mr Mansour Ben Touhami Ben Mohamed Amdouni a vendu à Mme Hanene Bent Mohamed Lanouar Ben Belkacem Baazaoui tout le fonds de commerce exploité pour le commerce des produits alimentaires et tabac en détails situé à la route de Kairouan immeuble Mzali Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur au local sis à l'adresse ci-dessus et c'est dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 28/6/2025.

2025S00876FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 23/9/2025 enregistré à Monastir le 24/6/2025 sous N° 25204694 la société EQUIPIA TUNISIE, SUARL, RC N°B1532762011et MF N°X1187645 ; représentée par son gérant Mr Aissa ben Abdallah Chouchene ; a vendu à la société VALESSI SANITAIRE représentée par son gérant Mr Karim Nouira, identifiant unique RNE N°1926483 M, la totalité du Fonds de commerce représentant un magasin de commerce de l'équipement des maisons situé à l'avenue de la République à Monastir.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Debbabi Amara, Avocat, résidence Habiba Rue d'Alger, Monastir. Cette annonce a été publiée au Journal «Echourouk» du 29 juin 2025.

2025S00879FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 19-6-2025 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 23-6-2025 quittance n°M074691 ; N°25202726 . Mr. Nejib Ben Brahim, titulaire de la CIN n°05278946 demeurant à la route de Tunis Km 4 Sfax a vendu à Mr Oussama Hbiri demeurant à la route Sidi Mansour Km4 Sfax.

La totalité du fonds de commerce exploité à la vente des fruits secs et produits alimentaires demeurant à la route Mahdia km 1 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Borchani Walid dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à son adresse située au 73 Av Hédi Chaker Sfax.

La publication de cette vente a eu lieu dans deux journaux le Temps et Assabeh du 28-6-2025.

2025X00897FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en signature conforme du 13/6/2025 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax le 25/6/2025 sous le n°25202218 et quittance n°M052625, Mme Charmi Hadia, titulaire de la CIN n°01157851, demeurant à la route de Gabès km 8 Imp. Bouhajeb Thyna Sfax, a vendu à Mme Jabeur Zaineb, titulaire de la CIN n°09615790, demeurant à la route de Lafrane Km 1.5 rue 145 n°9 Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en «Café Youssef» exploité au local sis à la route de Mahdia Km 10 Sakiet Eddaier Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de Maître Taktak Mohamed Ali avocat à la cour de cassation demeurant à Imm. Intilaka Bloc A3 1er étage Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Essabeh» du 2/7/2025.

2025X00906FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 18/6/2025 et signé à la même date et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 19/6/2025 sous n°25201155 quit n°M035833, monsieur Yassine Chaabouni a cédé l'ensemble du fonds de commerce dont il est propriétaire, non enregistré au R.N.E sis à la route de Teniour km 7 Chihia Sakiet Zaiet Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à monsieur Belaj Mohamed.

Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains du vendeur Yassine Chaabouni sise à la route de Teniour km 7 Chihia Sakiet Zaiet Sfax dans les 20 jours qui suive l'annonce au journal officiel, précisant que l'annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps le 26/6/2025. Ce contrat est rédigé par Maître Yassin Hentati avocat à la cour de cassation à Sfax.

2025X00907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 19/5/2025 et enregistré à la recette des finances rue El Jazira en date du 23/5/2025 sous quittance n°M036591 enregistrement n°25201576, la Société Voyages Internationaux Tourisme et Transit Express (VITTE) a vendu à Mr Yassine Ben Abdallah FAJARI le

fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sans l'agrément d'exploitation d'agence de voyage sis au N°6 rue d'Angleterre Tunis, exploité dans l'activité d'Agence de Voyage.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et الشروق en date du 28/5/2025.

Les oppositions éventuelles seront recevables à l'adresse du local du fonds de commerce sis au n°6 rue d'Angleterre Tunis, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2025402349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S S P enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 3/6/2025, Reçu N°M053662, Mme Khawla Zedini, a vendu à Monia Touaybia la totalité du fonds de commerce destiné comme Restaurant «Restaurant Soltan», MF 000CN1883001/S, exercé dans le local sis à la Route de Bizerte Km 4 Mnihla Ariana. Toutes les oppositions seront adressées à l'acheteuse à son adresse Rue 1669 cité 2 Mars Ettadhamen Ariana, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" paru le 22/6/2025.

2025402354FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/10/2024 légalisation de signature le 4/10/2024 et le 21/4/2025 enregistré à la recette des finances Bab Swika le 16/6/2025 quittance n°M046735 enregistrement n°25202063, Mme Najiba Bent Rjeb Ben Jemaa a vendu et cédé à la Société I.M.Y au Nom de son gérant Mr Saber Ben Ali Barhoumi et Mr Mehrez Ben Ali Barhoumi la totalité de fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim - Tunis.

Toute opposition sera faite au signifié à l'adresse au fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim -Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 01/7/2025.

2025402355FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/10/2024 égalisation de signature le 3/10/2024 et le 21/4/2025 enregistré à la recette des finances Bab Swika le 16/6/2025 quittance n°M046739 enregistrement n°25202064, Mme Naziha bent Rjeb Ben Jemaa a vendu et cédé à la Société I.M.Y au Nom de son gérant Mr Saber Ben Ali Barhoumi et Mr Mehrez Ben Ali Barhoumi la totalité du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim - Tunis.

Toute opposition sera faite au signifiée à l'adresse du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 01/7/2025.

2025402356FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/9/2024 égalisation de signature le 27/9/2024 et le 21/4/2025 enregistré à la recette des finances Bab Swika le 13/6/2025 quittance n°M045907, enregistrement n°25202039 Mr Tawfik Ben Rjeb Ben Jemaa et Mr Riadh Ben Rjeb Ben Jemaa ont vendu et cédé à la Société I.M.Y au Nom de son gérant Mr Saber Ben Ali Barhoumi et Mr Mehrez Ben Ali Barhoumi la totalité du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim - Tunis.

Toute opposition sera faite au signifiée à l'adresse du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 01/7/2025.

2025402357FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/10/2024 égalisation de signature le 9/10/2024 enregistré à la recette des finances Bab Swika le 16/6/2025 quittance n°M046740 enregistrement n°25202065 Mr Abdel Karim Ben Rjeb Ben Jemaa et Mr Jemel Ben Rjeb Ben Jemaa ont vendu et cédé à la Société I.M.Y au Nom de son gérant Mr Saber Ben Ali Barhoumi et Mr Mehrez Ben Ali Barhoumi la totalité du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim - Tunis.

Toute opposition sera faite au signifiée à l'adresse du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution au présent au J.O.R.T sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 01/7/2025.

2025402358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à une lettre écrite datée du 5 mai 2023, enregistré auprès de la recette des finances d'El Menzah 6, le 16 janvier 2025, sous le numéro 25200479, quittance n°008088, La société ED-DRESS, société ayant son siège social au 30, rue Oubeid Allah Al-Mahdi, El Menzah 7, Ariana, immatriculée fiscalement sous le numéro 1601840L, représentée par sa gérante légale Madame Fatma Ettajouri, titulaire de la carte d'identité nationale n°08479299, a cédé à la société ALFRIDA GALLERY, ayant le même siège social au 30, rue Oubeid Allah Al-Mahdi, El Menzah 7, Ariana, immatriculée fiscalement sous le numéro 1819591R, représentée par sa gérante légale Madame Cyrine Mehdi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09380755, l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'exercice du commerce de prêt-à-porter au détail, situé au 30, rue Oubeid Allah Al-Mahdi, El Menzah 7, Ariana.

Les oppositions, s'il y a lieu, doivent être adressées à la société ALFRIDA GALLERY dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal La Presse en date du 27 juin 2025.

2025402359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Arfaoui Rim avocate à la cour d'appel (MF : 1738033/P) du 16/6/2025 enregistré à la RF de Béja le 19/6/2025, Q n°MO49217, N° 25204733, Mme Manel bent Bechir Moussi titulaire de la CIN n°08522787 demeurant quartier el Maghraoui Béja, cède à Mme Chaima bent Abdlhakim Guizani titulaire de la CIN n°09485280 demeurant à rue sidi El Achek el Makmda Béja, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'activité des services informatiques et bureautiques du local commercial situé au 17 espace commercial Béja médina. Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'acheteur à son adresse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25 juin 2025.

2025402360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 23 avril 2025 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 8 mai 2025 sous le n°25201277 quittance n°M042140 Monsieur Ezzeddine ben Khemaies Ben Mohamed Ben Ahmed Bejaoui titulaire de carte d'identité nationale n°01538997 vend à madame Oumaima Bent Slah Ben Mabrouk Bohli titulaire de carte d'identité nationale n°11397434, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tinja, Menzel Bourguiba Bizerte. Les éventuelles oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Yousra Azouzi sise au 10 Rue de la République Menzel Bourguiba dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Alchourouk» et «Le Quotidien» du 21 juin 2025.

2025402361FCCC2

Location gérance libre

Résiliation du contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé date du 18/6/2025 et enregistré à Grombalia le 19/6/2025 n°25303388 Quittance n°M068393 M. Elarbi Hamza Abid et M. Omar Dandan ont convenu de résilier le contrat de location gérance libre pour la totalité de fonds de commerce consistant en une station de lavage de voiture et changement d'huiles et ventes tous produits de ce service. Rue Beni Khaled Grombalia. Cet avis est publié le 26/6/2025 dans les journaux quotidiens "Al Chourouk" et "Le Quotidien".

2025R01998FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

Kaled Ebn Walid Manouba

Par acte sous seing privé signé le 13 et le 16 juin 2025, enregistré à la recette des finances Douwar Hicher - Tunis le 17 juin 2025 (quittance n°M044065 et enregistrement n°25301373), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société Karam de commerce des matelas, SUARL immatriculée au Registre National des entreprises sous le n°1905711 P, sise à l'avenue Habib Bourguiba n°162D immeuble Omrane CentreB1-5, 2036 la Soukra,Tunis la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à la route Mateur Km 7 Cité Kaled Ibn Walid Manouba pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01 mars 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Ahlem Bahri, ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage dans les délais légaux.

Cet avis de location-gérance a été publié sur les journaux Assabah et le Temps du 30 juin 2025.

2025X00901FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/4/2025 enregistré à la recette des finances quai Tarak Ibn Zied Bizerte le 14/5/2025 sous le numéro 25303409 n° de quittance M044522, Monsieur Rafik Sfaxi, résident à impasse Azouz Corniche Bizerte, titulaire de la carte d'identité nationale n°08920865, loue à Madame Mwilhi Nouha, titulaire de la carte d'identité nationale n°08994199, résidante au 46 Avenue Farhat Hached Bizerte, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local sis 2 Avenue Sessi Bahri Bizerte, ayant pour activité la location de robes de mariage, et ce pour la période de 2 ans à partir du 10/4/2025 au 9/4/2027.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception au local loué sis au 2 Avenue Sassi Bahri Bizerte, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» le 17/6/2025.

2025402363FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Déclaration de modification du syndicat des propriétaires de la Résidence Al Moncef Nawar 1

En vertu du procès-verbal enregistré le 17/02/2025 auprès de la recette des finances de l'indépendance Sousse, et sous le numéro d'enregistrement 33010964, il a été modifié le syndicat des propriétaires de la Résidence «Al Moncef Nawar 1» à Hammam Sousse.

Le bureau du syndicat actuel est composé de :

- Président du syndicat : Mr. Khaled Chouchane, titulaire de la carte d'identité nationale n°03822630.

- Trésorière : Mme. Najeh El Ayouni; titulaire de la carte d'identité nationale n°08286117.

- Secrétaire général : Mr. Nawfel Ben Slama, titulaire de la carte d'identité nationale n°09329970.

2025S00877APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Mabrouk FARES

11 Avenue 2 Mai Médenine

Partie poursuivante : les héritiers de Ammar fils de Baghdedi FARES, à savoir sa veuve Aicha FARES et leurs enfants communs lesquels sont Intissar, Baghdedi, Bassam, et Rached. Ils exercent la profession d'ouvrier, demeurant à Wersnia-Ben Guerdane.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Mabrouk FARES, Avocat auprès de la cour de cassation ayant son étude sise à 11 Avenue 2 Mai Médenine.

Partie saisie : Mohamed fils de Baghdedi FARES et Ahmed fils de Baghdedi FARES.

Ils exercent la profession d'ouvrier, demeurant à Wersnia Ben Guerdane.

Immeuble saisi : Un local de construction ancienne, ouvrant à l'est et à l'ouest, situé au souk de Ben Guerdane, s'étendant d'est en ouest sur une longueur de 9,75 m et une largeur de 3,30 m, d'une superficie totale de 32 m². Il est divisé Intérieurement en deux parties. Sa structure de base est en pierre; la toiture de sa partie ouest est arrondie La toiture de sa partie ouest est arrondie de type traditionnel "kamra", tandis que celle de sa partie Est est en bois de planches.

Il est délimité comme suit :

- Au sud (Qibla) : un local commercial appartenant à El Kouni Saadaoui ;

- A l'est : la Place de l'Indépendance;

- En profondeur (au nord) : un local commercial appartenant à El Yahoudi kabela ;

- A l'ouest : une rue.

Mise à prix : Soixante mille seize dinars (60016 dt), conformément au rapport de l'expert Zohair MEFTAHI, en date du 10/02/2025, après actualisation du prix de l'immeuble fixé par l'expert Abdallah FERJANI selon son rapport en date du 28/12/2015.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à neuf heures du matin et suivantes du mercredi six août deux mille vingt cinq (6/8/2025), devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Médenine, sis au Palais de Justice.

Visite de l'Immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine de 8h à 18h00, comme il est possible de consulter le cahier des charges à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant et toute personne qui veut participer à l'adjudication doit consigner le tiers de la mise à prix avant la séance, en espèce ou par chèque certifié. Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention au préalable de l'autorisation de monsieur le Gouverneur.

2025R01988VEPA1

Vente aux enchères publiques

Déclaration d'une adjudication sur surenchère

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Surenchérisseur : Sallouha bent Tahar Jlassi demeurant cité Ennakhil 03 Jendouba fonctionnaire de profession.

Avocat du surenchérisseur : Maître Merghmi Antar Avocat prés la cour de cassation demeurant 11 rue Sakiet Sidi Youssef Jendouba.

Prix de la surenchère : trois cent soixante six mille cent quarante neuf mille dinars 466 millimes (366. 149.466)d lui ajoutant les frais de la première et la deuxième saisie à savoir la somme de 6.323.994 dinars.

Adjudicataire : Beya bent Mahmoud Mechergui :

Partie poursuivante : les héritiers du défunt Annasser Ajlassi : sa veuve Baya Mechergui et ses enfant Sali et Taher demeurant à l'avenue de l'environnement Jendouba.

Partie saisie : Bechir ben Ettaher Ejlassi demeurant à la rue Abou Nawes Jendouba, Mabrouka bent Ettaher Ejlassi demeurant à cité Ennakhil 02 Jendouba Sallouha bent Taher Jlassi demeurant à cité Ennakhil 03 Jendouba Henda bent Taher Jlassi demeurant à la rue Abou Nawes Jendouba et Saleh ben Taher Jlassi demeurant à Khalij Mallegue Douar Jlass Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant aux héritiers du défunt Nasser Jlassi les copropriétaires objet du titre foncier n°1789 Jendouba nommé "aida" sise à la rue Abou Nawes cité Ennozha Jendouba d'une superficie globale 481 m² un terrain qui contient une maison de deux étages, un entrepôt et une maison de Mouna.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Mardi le 29/7/2025, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de Première instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant total du prix de surenchère, concernant les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour de plus ample renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de jendouba.

2025R01992VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 6-8-2025 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant : Qatar National Bank (Q N B T) société anonyme représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Zone urbain nord Tunis

Contre :

Société Taieb Agro, Société Unipersonnelle, MF 1527394 Q, ayant le siège social Ouled Khayredine Chorbane Gouvernorat Mahdia.

Salah ben Mohamed ben Ahmed Taieb (caution hypothécaire), résident au 76 Ouled Khayredine Chorbane gouvernorat Mahdia.

Immeuble mis en adjudication :

Tous le bien immobilier nommé "Amnna", objet du titre foncier 4148, Mahdia, situé à chraf, délégation de Chorban, gouvernorat de Mahdia, constitué de la parcelle numéro 139, du titre foncier 4148, Mahdia, d'une superficie de trois hectares, quatre vingt deux ares et quatre vingt quinze centiares; représenté par un terrain agricole, de forme asymétrique, avec des oliviers d'âges différents, on y trouve également un puits, un abri pour camping et un garage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 243. 170.000DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025S00878VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un immeuble non immatriculé

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, Imm les quatre saisons, Bloc C 6ème étage Bureau N C6/2 Beb Bhar Sfax. Matricule fiscal 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Amira bent Mouhamed ben Belgacem Elfitouri, Enseignante, son domicile élu est au cabinet de Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, Imm les quatre saisons, Bloc C 6ème étage Bureau N C6/2 Beb Bhar.

Parties poursuivie : Mourad ben Fethi ben Mohamed Elgrati, gérant d'une société, sis à Sfax, rue Bolivia, n°31 cité elhabib.

Propriété à vendre : L'immeuble saisi consiste en un terrain sur lequel est édifiée une construction composée de cinq studios situé sur la route de Gabès au kilomètre 10 à Tyna, Sfax. Il se trouve sur la droite en allant de Thyna vers Nagta à environ 180 mètres de la route principale de Gabès GP 1. Le bien est délimité comme suit : au sud par une entrée de 6 mètres de largeur comprenant son accès, à l'est par Bouzguenda, à l'ouest par Nacer ben Nacer et au nord également par Nacer ben Nacer.

Le terrain mesure 30 mètres de profondeur (du sud au nord) et 15 mètres de largeur (de l'est à l'ouest), soit une superficie totale de 450 mètres carrés.

L'immeuble est entièrement clôturé, sur ses quatre cotés. Il comprend une construction composée de cinq logements de type studios, pour une surface couverte totale de 285 mètres carrés.

L'accès à l'immeuble se fait par une porte en fer à deux battants située au sud, ouvrant sur une allée pavée de carreau en carrelage menant aux différentes parties de l'édifice lesquelles comprennent quatre logements composés chacun de :

- Un séjour et deux pièces avec un couloir.

- Une cuisine et une salle d'eau.

- Une cour d'aération privative pour le studio n°1 et pour le studio n°3.

L'accès au studio n°5 se faut par une porte située sur la façade sud, il comprend un salon, une chambre, une cuisine, et une salle d'eau, Du coté est central se trouve un escalier, menant à la terrasse sous lequel est aménagé un réservoir d'eau (citerne).

L'immeuble est une construction de type moyen à vocation d'investissement exploitée par le débiteur à des fins de location en vue de générer des revenus et des recettes mensuelles.

L'immeuble est doté de toutes les installations nécessaires à son exploitation.

Le sol est revêtu de carreaux de carrelage, les murs sont revêtus de carreaux en faïence ordinaire, la cuisine et les services sanitaires sont entièrement carrelés et équipés dans chaque studio.

Les portes sont en bois ordinaire et les fenêtres aussi, certains sont équipés de grille en fer forgé, d'autres en sont dépourvues. Chaque studio dispose d'un compteur individuel d'eau et d'électricité.

L'immeuble est situé dans un quartier comportant un nombre important de villas, de maisons individuelles et de dépôts. La zone est entièrement équipée : électricité, eau potable, route goudronnée, éclairage public et réseaux d'assainissement des eaux usées.

En général l'immeuble se trouve dans une zone calme à densité de population moyenne proche de la plupart des commodités, l'hôpital militaire, prison civile, société tunisienne d'électricité et de gaz, établissements scolaires, espaces de loisirs, usines, sociétés de transport, entreprises pétrolières.

L'immeuble est situé dans une zone urbaine couverte par le plan d'aménagement urbain de la municipalité de Thyna dans une zone classée sous le code «Ud» à vocation résidentielle composée de villas bâties sur des terrains d'une superficie minimale de 400 mètres carrés.

Mise à prix : Le prix de l'adjudication est estimé d'après l'expert judiciaire Sami Mzid suivant ordre sur requête à deux cent quatre vingt dix sept mille dinars (297.000d, 000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Mercredi six août deux mille vingt cinq (6/8/2025) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Srax2, sis à Sfax rue Ahmad Aloulou prés de la CNSS à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Srax2 où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers qui veulent

participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax.

L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à deux cent quatre vingt dix sept mille dinars (297.000d, 000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2025X00904VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000, son matricule fiscal 580353A

Le saisi : Mr Hassene Ben Mohamed Bouguecha (débiteur - hypothécaire) agent immobilier titulaire de la CIN 08765688, y demeurant à la Route de Gremda Km1 impasse Lahchicha Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°32773 le 8/5/2025 sur 1/2 indivise de la totalité de la propriété sise à la ceinture reliée entre Route de Teniour et Route de Tunis (Teniour direction Tunis) Route de Teniour Km 10 Sfax représentée par une parcelle du terrain ouverture ouest clôturée de 4 cotés, d'une superficie est de 408.86 m² où existe une villa d'une superficie couverte de 123.32m² environ qui contient hall, séjour, 2 chambres, cuisine bien équipée, douche non équipée et toilette et se trouve aussi des escaliers en ciment du coté sud de superficie 9.45 m² environ et du coté est-nord de la propriété se trouve une petite chambre d'où sa porte en métal.

La propriété est équipée par l'électricité et eau potable et citerne d'eau.

Les limites de cette propriété : du Sud une parcelle du terrain non construite et autre construite à la propriété d'autrui, de l'est une parcelle du terrain construite à la propriété d'autrui, de l'ouest rue d'où son entrée et du nord une parcelle du terrain construite à la propriété d'autrui

Mise à prix : le 1/2 indivise de la propriété est fixé à cent deux milles Dinars (102.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi le 4 août 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 34.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2025X00905VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après réduction du prix

Etude Maître Watfa Belaid

Avocate à la cour de cassation le cercle des bureaux - 1er étage B1.6 Centre urbain nord

Poursuivante : Banque Nationale Agricole S.A Titulaire de RNE 0000123L, sise à la Rue de Hedi Nouira Tunis, ayant élu son domicile au bureau de Maître Watfa Belaid, Avocate à la Cour de Cassation, le cercle des bureaux 1er étage - B1.6 Centre Urbain Nord.

Contre : l'entreprise Héritiers Salah Ouaja "EHSO" SARL dont le siège est sis à l'avenue Ali Belhaouane 5100 Mahdia RC N°B1673292007.

2- MMe Saida bent Ahmed Ouaja, demeurant au N°596, Rue Jean Jaurès, Mahdia.

3- Mme Faten Bent Salah Ouaja, demeurant à la Rue Jean Jaurès, Mahdia.

4- Mme Faida Bent Salah Ouaja, demeurant au N°75, Rue Jean Jaurès, Mahdia.

5- Mme Selma Bent Salah Ouaja, demeurant au N°75, Rue Jean Jaurès, Mahdia.

6- Mr Mohamed Moez Ben Salah Ouaja, ayant élu domicile au cabinet de son avocat maître Mohamed Sarhane Khlif sis au n°15 Rue 1er Juin Mutuelle Ville.

Avocate poursuivante : Maître Watfa Belaid, Avocate à la cour de cassation, le cercle des bureaux 1er étage B1.6 Centre Urbain Nord.

Terrain à vendre : Un terrain objet du titre foncier 801 Mahdia, d'une superficie de 2710 m² constitué d'un premier sous solde 1612 m² composé de 2 parties la 1ère partie exploitée par la concession de voiture Hyundai spécialisée dans la vente et entretien des voitures d'une superficie couverte de 500 m² se trouvant à la façade du bien et comprenant une salle d'exposition, un magasin de vente des pièces détachées et des garages pour l'entretien des voitures. La 2ème partie Exploitée par l'entreprise Héritiers Salah Ouaja d'une superficie couverte de 112 m² comprenant des garages et des ateliers d'entretien.

1er étage établi sur la superficie du sous-sol devise en 2 parties. 1ère partie superficie couverte 807 m² accessible par escalier donnant accès sur la voie Publique où se trouve une administration qui est divisée à son tour en deux ailes. 1er Aile à droite de l'escalier comprenant un hall et une salle de réunion et 15 bureaux, 2ème Aile à Gauche de l'escalier comprenant un autre hall et 8 bureaux et au milieu des 2 salles se trouve une toilette et cuisine. 2ème partie

d'une superficie couverte de 780 m² constituée d'un magasin 3 dépôts, bureau, chambre de gardien.

D'une deuxièmes sous-sol d'une superficie couverte de 819 m² constituée d'un magasin 3 dépôts, bureau, chambre de gardien.

Mise à prix : (3.882.300.000 dt) et les frais fixés par le tribunal et les frais ultérieurs.

Date et lieu de la vente : mercredi 6/8/2025 à l'audience des saisies immobilière à partir 9h devant le Tribunal de 1ère instance Mahdia

Observations : Les visites auront lieu tous les jours, le cahier de charge est déposé au greffe de la chambre des saisies du tribunal de 1ère instance de Mahdia et au bureau de l'avocate poursuivante.

Tout adjudicataire doit consigner 1/3 avant l'audience.

NB : Les étrangers sont tenus d'obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2025402362VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°73179 en date du 25/9/2024 émanant de président du tribunal de première instance Sousse2, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur pour déterminer la valeur et les dettes liées à la propriété commune entre "ezzine aloui et hanen ajleni" et préparer un projet de division.

Les créanciers de la dite succession sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2025S00875VEPA2

Avis au public

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 24 juin 2025, il a été procédé une commission de curateurs composée de Maîtres Mokhles Youssef, Anis Ettaieb et Makram Kirras a été désignée pour superviser les sociétés suivantes :

- Société AB CORPORATION, identifiant unique n°0918105H

- Société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER ABC, identifiant unique n°05109007E

- Société SOMOCER, identifiant unique n°0039247D

- Société PERIMETRE DE GESTION, identifiant unique n°1696427X

- Société SOTEMAIL, identifiant unique n°0742284E

- Société Moderne de conditionnement, identifiant unique n°1517920C

- Société SOMOCER NEGEOCE, identifiant unique n°1025370C

- Société SOMOCER DE TRANSPORT, identifiant unique n°1119827X

- Société AGRIMED, identifiant unique n°0583952G

- Société ABC GROS, identifiant unique n°0565873G

- Société SAFI EXPORT, identifiant unique n°1554719V

- Société SANIMED, identifiant unique n°0620514Y

- Société SANIMEUBLE EX MOBIFLEXE, identifiant unique n°0578745S

- Société AB PROMOTION IMMOBILIERE, identifiant unique n°0956311A

- Société ABRAJ TUNIS DE PROMOTION IMMOBILIERE, identifiant unique n°1085624B.

2025402344VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale annuelle

INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION AUX METIERS MARITIMES SA

Société anonyme

Au capital de 2 400 000 Dinars Tunisiens

RNE : 1119287Q

Siège : Port de Radés, Bâtiment OMMP, 2040 Radés

Les actionnaires de la société Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le 29 juillet 2025 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président de conseil d'administration et au directeur général.

8. Jeton de présences allouées aux membres du conseil d'administration

9. Pouvoirs pour formalités.

2025R01990SANB3

Convocation

"PULVAGRI"

Société anonyme

Au capital de 600.000 Dinars

Siège social : 22, Avenue Taieb Mhiri - 2014 Mégrine Riadh

Identifiant Unique : 1115312 F

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 31 Juillet 2025 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024;

5. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01996SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BUREAU D'ETUDES ARABE TUNISO LIBYEN

Société anonyme

Au capital 380 000 D

Siège social : 5 Rue El Warda 2080 Ariana Immatriculé au R.C de Tunis sous le n°B171791996

Matricule fiscal : 312360 G

N° Employeur / C.N.S.S : 206002/71

Les Actionnaires du BEATL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de l'AFH, le 28 Juillet 2025 à 10 H du matin afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée.

2- Nomination de scrutateur

3- Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices 2011-2023

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2011-2023

5- Approbation des états financiers des exercices 2011-2023

6- Affectation des résultats de l'exercice 2011-2023

7- Approbation des conventions règlementaires prévues par l'article 200 du code des Sociétés Commerciales

8- Approbation du renouvellement des mandats des administrateurs 2011-2023

9- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2024-2025-2026

10- Approbation du renouvellement des mandats du commissaire aux comptes pour les exercices 2012-2023

11- Prorogation du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

12- Quitus aux membres du Conseil d'administration et au Président Directeur Général.

13- Jetons de présence alloués aux membres du Conseil.

14- Pouvoirs pour formalités de publication légale.

2025R02029SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE "TOUR KHALEF"

S.A au capital de 1.000.000 DT

R.N.E : 004758 K

Siège social : Route Touristique 4039 Sousse

Le Conseil d'Administration de la société Touristique Tour Khalef à Sousse réuni le 28 Juin 2025, invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le dimanche 27 Juillet 2025 à onze heures (11H00) à l'hôtel Tour Khalef «à la salle de conférence» à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner la modalité et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2024 et quitus aux Administrateurs pour la gestion 2024.

3. Lecture des Rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des Etats financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Approbation des opérations et des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Alimentation du fonds social.

8. Renouvellement partiel des mandats d'administrateurs.

9. Pouvoir de formalités juridiques.

2025S00868SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière Touristique et Balnéaire "MARHABA"

Société anonyme

Au capital de 847.710 dinars

RNE : 004595J

Siège social : Route Touristique 4039 Sousse

Messieurs les actionnaires de la SHTB MARHABA sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 27 Juillet 2025 à partir de dix heures à la salle de conférence de l'Hôtel Tour Khalaf à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard du délai de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport de gestion du groupe MARHABA relatif à l'exercice 2024.

4. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2024.

5. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2024.

6. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels de l'exercice 2024.

7. Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

8. Approbation des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

9. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

10. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

11. Fixation des rémunérations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

12. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

13. Pouvoir pour formalités.

2025S00869SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MARHABA RESORTS HOLDING

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

RNE : 1793802T

Siège social : Route Touristique 4051 Sousse

Messieurs les actionnaires de la SHTB MARHABA sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche

27 juillet 2025 à partir de neuf heures 45 minutes au siège social de l'Hôtel Tour Khalaf à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard du délai de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2024.

5. Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés commerciales.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

8. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

10. Pouvoir pour formalités.

2025S00870SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

Société régionale de transport de Kairouan SORETRAK

Société anonyme de 151.000 dinars

Registre de commerce : N°B156031996

MF : 0004315/K/A/M/000

Les actionnaires de la Société régionale de transport de Kairouan sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra Jeudi 24 Juillet 2025 à 10 heures au siège de la société avenue Assad Ibn Fourat à Kairouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024.

4- Approbation des conventions relatives à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus des administrateurs pour l'exercice 2024.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2024.

2025S00880SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LES INDUSTRIES METALLURGIQUES DU SUD SA

Au capital social : 6 752 000 Dinars

Siège social : 14 Avenue Habib Bourguiba Sfax

Usine : Route Aguereb km 31 Sfax

Identifiant Unique : 1521494S

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le lundi 28 juillet 2025 à partir de 10 heures au local sis au 14 avenue Habib Bourguiba Immeuble CHTOUROU Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes.

3) Pouvoirs pour formalités.

2025X00899SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles de Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 31/7/2025 à 10h00 à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Délégation d'un mandat au Président Directeur Général dans le cadre de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle 1000 - Tunis,

2) Pouvoirs pour formalités.

2025402350SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de promotion immobilière et commerciale SPRIC

Capital : 5000.000 D

Siège social : 5 Rue Taher Ben Ammar Manar2

Registre commerce : 122131996

Code fiscal : 1563M

La société Spric informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le lundi 28 juillet 2025 à 9h du matin au siège de la société pour examiner l'ordre du jour :

- Acceptation de la démission de Mohamed Slim Messai du conseil d'administration de la société

- Nomination de M. Khaled Messai au conseil d'administration de la société en remplacement de Mohamed Slim Messai démissionnaire

- Approbation de la cession des actions de Mohamed Slim Messaï à M. Ameur Messaï

- Augmentation du Nombre d'action de M. Ameur Messaï de 490 000 à 491500 actions.

2025402352SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Hamdi ben Rebah Chberli annonce que son titre de propriété d'un terrain de superficie 9322 mètres carrés étage sis à Sfax entre deux Routes El Ain et Menzel Cheker km 15 Awled Youssef Sfax par un acte de vente notarié daté le 7 Avril 2011 enregistré à la recette des finances à Sfax le 11 septembre 2012 n°M047024 écrit par les notaires Med Ahmed Baklouti et Nawfal Traigui et il désire se faire une copie originale.

Tous contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire N°36.

2025X00898DIVD2

Avis

Mr Taher Belgacem annonce que son titre de propriété d'un étage de villa d'une surface 75.27m situé à la route Saltania km 3 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé au 63 rue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00900DIVD2

Avis

Belhouchet Abderazek annonce qu'il possède une maison à Sfax cité El Habib de surface 72m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 15/6/2006 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00902DIVD2

Avis

Mounir Ben Mohamed Charfi annonce que le titre de propriété situé entre route ALin et route Gremda klm 22 Sfax de la superficie de 7594 mètres carrés est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2025X00903DIVD2

Avis

M. Salahedine Tarchouna annonce que son titre de propriété d'une maison sise à la rue Ben Gadour N° 17 Elmadina Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00908DIVD2

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
COTUNACE

Les Etats Financiers au 31/12/2024

Société anonyme au Capital de 26.500.000 dinars
Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073
RNE : 0032415W

EN DINARS

	au 31 /12/ 2024			au 31 /12/ 2023
ACTIF DU BILAN	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Actifs incorporels	849 922	-752 811	97 111	119 985
Actifs corporels d'exploitation	2 683 239	-2 119 536	563 703	751 300
Placements	197 951 053	-3 486 386	194 464 667	188 041 690
Part des réassureurs dans les provisions techniques	15 871 751		15 871 751	18 344 097
Créances	76 007 556	-25 802 350	50 205 206	43 743 117
Autres éléments d'actifs	4 351 772		4 351 772	3 285 244
TOTAL	297 715 294	-32 161 084	265 554 210	254 285 433

EN DINARS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN	au 31 /12/ 2024	au 31 /12/ 2023
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres avant résultat	59 420 047	56 564 375
Résultat de l'exercice	4 300 936	3 866 822
Capitaux propres avant affectation	63 720 983	60 431 196
PASSIF		
Provisions pour autres risques et charges	242 874	142 215
Provisions techniques brutes	28 881 132	32 100 562
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	13 697 488	16 428 337
Autres dettes	54 040 903	45 001 070
Ressources spéciales	104 236 339	99 474 329
Autres passifs	734 490	707 724
Total des passifs	201 833 227	193 854 238
TOTAL	265 554 210	254 285 433

EN DINARS

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE	Opérations brutes 2024	Cessions 2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
PRODUITS TECHNIQUES				
Primes acquises	13 301 587	-8 149 899	5 151 688	5 056 699
Produits de placements alloués, transférés de l'état de	2 630 996		2 630 996	2 514 732
Autres produits techniques	1 274 491		1 274 491	1 106 417
CHARGES TECHNIQUES			0	0
Charges de sinistres	-4 088 983	3 121 345	-967 638	-2 805 599
Variation des autres provisions techniques	0	0	0	0
Participation bénéficiaire et ristourne	377 778	-241 400	136 378	89 484
Frais d'exploitation	-4 083 760	2 277 713	-1 806 046	-1 413 852
Autres charges techniques	-3 016 108		-3 016 108	-2 688 503
Variation de la provision pour équilibrage	-507 550		-507 550	664 274
RESULTAT TECHNIQUE	5 888 452	-2 992 242	2 896 210	2 523 652

EN DINARS

ETAT DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Résultat technique de l'assurance non vie	2 896 210	2 523 652
PRODUITS NON TECHNIQUES		
Produits des placements	8 277 315	7 362 007
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique	-2 630 996	-2 514 732
Autres produits non techniques	64 576	95 679
CHARGES NON TECHNIQUES		
Charges de placements	-233 307	-416 069
Autres charges non techniques	-135 133	-175 134
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	8 238 665	6 875 404
Impôts sur les sociétés	-3 937 729	-3 008 583
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 300 936	3 866 822

EN DINARS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Exercice clos le 31 /12/ 2024	Exercice clos le 31 /12/ 2023
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 327 549	300 959
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	338 117	89 313
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-914 649	-805 166
Ecart de change	**-17 166**	**26 008**
Variation de trésorerie	**733 851**	**-388 886**
Trésorerie au début de l'exercice	1 821 950	2 210 836
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 555 801**	**1 821 950**

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie, annexés au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Compagnie dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la Compagnie à la réglementation en vigueur et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Compagnie n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur

Le commissaire aux comptes
P/ICCA
Anis SMAOUI

2025R01986BCFA5